

Créateur d'entreprises
Commerçants
Dirigeants de sociétés
Artisans
Agriculteurs
Professions libérales

Ne soyez plus victimes Protégez votre entreprise !

Ne déléguez pas vos prestations comptables à un non-membre de l'Ordre, sans compétences, sans assurance professionnelle.

L'exercice illégal de la profession d'Expert-Comptable est une infraction pénale.

**Seul un Expert-Comptable inscrit
au tableau de l'Ordre est habilité
à tenir votre comptabilité !**

Trouvez votre Expert-Comptable sur
www.experts-comptables.com

